

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.096

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 juin 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE  
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Philippe CUSSAC  
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Yannick PAVON  
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RÉGULARISATION DES VALEURS INACTIVES DE LA RÉGIE « TIMBRES FISCAUX »

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

**MISE EN LIGNE LE 28-06-2023**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20230623-DCM23-096-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Lors de la clôture de la régie d'avances et de recettes « Timbres Fiscaux », le régisseur a restitué au SIE les timbres à sa disposition et en a informé la trésorerie.

Suite à cette restitution, un écart de 14 580,00 € entre les registres de la régie et l'application CIRCL détenue par la trésorerie a été constaté.

Les recherches menées conjointement par la collectivité et le Service de Gestion Comptable n'ont pas permis d'identifier les causes de cette discordance.

Dans le cadre de ces recherches, un écart de plus de 12 000 € entre les valeurs détenues par le régisseur et l'application CIRCL au 31 décembre 2016 a été mis en évidence.

Que faute d'informations complémentaires, il est impossible d'identifier l'époque ainsi que l'origine de cette différence.

En conséquence, il convient de procéder à la suppression de ces timbres dans l'application CIRCL de la trésorerie.

La décomposition des « valeurs inactives » est la suivante :

Nature des valeurs	Nombre	Quotité	Série	Du numéro au numéro	Montant
TF 1 €	90	1,00 €			90,00 €
TF 2 €	70	2,00 €			140,00 €
TF 20 €	253	20,00 €			5 060,00 €
TF 30 €	250	30,00 €			7 500,00 €
TF 5 €	349	5,00 €			1 745,00 €
Timbres travailleurs étrangers	3	15,00 €			45,00 €
	1 015				14 580,00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'acter la suppression de ces timbres dans l'application CIRCL de la trésorerie, pour un montant de 14 580,00 €.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 juin 2023

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC